

notre propriété ; et vous ne pouvez en jouir que comme d'un recel volontaire ; ne consommez pas le crime que d'autres ont commencé pour vous , rendez-nous ces richesses : dans cette crainte , dis-je , l'archevêque *défend, sous peine d'anathème, d'inquiéter les religieux d'Ainay pour l'argent qu'ils avaient eu des Juifs qui avaient été tués.*

Combien donc avaient été tués ? comment , par qui , pour quel motif ces Juifs avaient-ils été assassinés ? Toutes ces questions sont restées sans réponse , elles n'en valaient pas la peine. Les Juifs n'étaient-ils pas des animaux immondes qu'il fallait écraser pour purger le sol ! Par malheur , le sang tachait la terre , et l'Espagne , dans ses fureurs inquisitoriales , n'avait pas donné ses bûchers à la France , elle n'avait pas encore inventé , allumé la flamme qui étouffe les cris et boit le sang de ses victimes. Chaque siècle apporte avec lui la somme de ses connaissances. Nous sommes au onzième siècle : maintenant on assomme , plus tard on brûlera.

Et vraiment cette chasse aux Juifs était juste dans ses motifs , juste surtout dans ses conséquences. Je ne parle pas ici de la différence des cultes , que l'on espérait noyer dans la destruction du peuple juif ; on arrivait par la persécution à un résultat tout contraire ; dans ces siècles bienheureux , l'intention justifiait le crime ; mais je parle de la facile accusation d'usure portée contre les Juifs , et que l'on rendait ainsi productive à l'Eglise. Ce prétexte était prêt à servir tous les besoins. Par le massacre , on atteignait deux résultats heureux : le mal futur était prévenu , le mal passé était racheté. Je sais bien que cette condamnation de l'usure n'était pas poussée à ses dernières limites , car enfin , pour effacer le souvenir des ruines que celle-ci traînait à sa suite , il ne suffisait pas de dilapider les produits usuraires , il eût fallu , suivant les règles d'une saine justice , appeler chaque victime de la cupidité à la répartition légale des biens du Juif égorgé ; cet or , prélevé sur les besoins du peuple , devenait , par une conséquence nécessaire du meurtre , la propriété de ce peu-